

Conditions d'utilisation des crédits sur les frais Stripe

Dernière mise à jour : 1er avril 2025

Les présentes Conditions d'utilisation des crédits sur les frais Stripe (« **Conditions des crédits sur les frais** ») lient l'entité présentée comme le titulaire du Compte Stripe qui accepte un Crédit sur les frais (« **vous** ») et l'entité Stripe qui vous octroie un Crédit sur les frais (« Stripe »). Les présentes Conditions des crédits sur les frais sont soumises au Contrat, dont elles font partie intégrante, et régissent votre utilisation d'un Crédit sur les frais. Les termes et expressions qui commencent par une majuscule et ne sont pas définis dans les présentes Conditions des crédits sur les frais s'entendent au sens qui leur est attribué dans le Contrat. En cas de conflit entre les présentes Conditions des crédits sur les frais et le Contrat, les présentes Conditions des crédits sur les frais prévalent dans la limite des stipulations contradictoires.

1. Le Crédit sur les frais est une réduction accordée sur de futurs Frais que vous accumulez sur votre compte Stripe, et qui peut être utilisée uniquement pour compenser les Frais en question, sous réserve des limitations indiquées dans votre Dashboard Stripe. Vous ne pouvez ni (a) transférer un Crédit sur les frais d'un Compte Stripe à un autre; ni (b) céder, louer ou vendre un Crédit sur les frais en échange d'une contrepartie en numéraire ou d'une autre nature.

2. Le Crédit sur les frais expire automatiquement à la date d'expiration indiquée dans votre Dashboard Stripe. Stripe peut annuler un Crédit sur les frais avant sa date d'expiration si (a) un Contrat prend fin; ou (b) le contrat de frais considéré liant les parties, le cas échéant, prend fin. Stripe peut annuler tout montant de Crédit sur les frais après sa résiliation ou son expiration. Si, après l'octroi du Crédit sur les frais par Stripe, des Frais ou d'autres montants ne sont pas payés à Stripe à échéance, ou vous commettez un manquement au regard du Contrat pour une autre raison, Stripe pourra suspendre le Crédit sur les frais tant que vous n'aurez pas réglé en intégralité l'ensemble des Frais impayés et des autres montants que vous devez à Stripe, et remédié à tout manquement au regard du Contrat.

3. Le montant du Crédit sur les frais vaut paiement intégral et règlement définitif en votre faveur au titre du motif pour lequel il a été accordé. Le Crédit sur les frais comprend toutes les Taxes applicables. Si Stripe est tenue de retenir des Taxes sur un Crédit sur les frais, Stripe peut déduire les Taxes en question du Crédit sur les frais et les reverser aux autorités fiscales compétentes. Si vous êtes exonéré(e) du versement de ces Taxes, ou si vous êtes autrement admissible à un taux réduit, vous pouvez fournir à Stripe un certificat original conforme aux dispositions légales en vigueur et attestant de votre statut d'exonération fiscale ou de votre admissibilité à un taux réduit, auquel cas Stripe recréditera le montant retenu dans la mesure prévue par le certificat.

4. Stripe se réserve le droit d'annuler un Crédit sur les frais si vous commettez un manquement au regard des présentes Conditions des crédits sur les frais ou des stipulations d'un(e) autre accord, promotion ou programme au titre duquel ou de laquelle vous recevez le Crédit sur les frais. Si Stripe annule le Crédit sur les frais, en sus de tout autre recours dont Stripe dispose, Stripe peut exiger de votre part le remboursement du montant du Crédit sur les frais.

5. Stripe peut modifier tout ou partie des présentes Conditions des crédits sur les frais en tout temps en publiant une version révisée sur la Page Web juridique de Stripe, ou plus

généralement en vous informant de cette modification. Les Conditions des crédits sur les frais modifiées prennent effet à leur date de publication ou, si Stripe vous informe de cette révision, à la date indiquée sur l'avis de modification. En activant ou en acceptant un Crédit sur les frais, ou en continuant à l'utiliser après la date d'effet de toute modification des présentes Conditions des crédits sur les frais, vous acceptez d'être lié(e) par ces Conditions des crédits sur les frais modifiées. Vous devez consulter régulièrement la Page Web juridique de Stripe afin de prendre connaissance de toutes modifications apportées aux présentes Conditions des crédits sur les frais.

6. Définitions.

« **Contrat** » désigne le contrat de prestation de services Stripe conclu entre vous et Stripe, accessible à la page [www.stripe.com/\[codepays\]/legal/ssa](http://www.stripe.com/[codepays]/legal/ssa), où « [codepays] » désigne l'abréviation à deux lettres du pays où Stripe est établie, ou tout autre accord écrit conclu avec Stripe ou l'une de ses sociétés affiliées régissant votre utilisation des Services.

« **Crédit sur les frais** » désigne un montant que Stripe émet en votre faveur et que vous pouvez utiliser uniquement pour réduire le montant de Frais futurs; il ne comprend aucun montant que vous versez à Stripe et qui devient un crédit sur les frais (p. ex., un paiement anticipé)